Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 34 (2004)

Heft: 6

Rubrik: Roby et Fanny

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vie pratique

Personnes employées à domicile

«Comment affilier mon aide de ménage aux assurances sociales?» Françoise S., Vevey

es systèmes du « Chèque-emploi » et du « Chèque-service » se développent peu à peu en Suisse romande. Ils facilitent l'engagement du personnel à titre privé. Ceci s'avère particulièrement attrayant pour les personnes qui font recours aux services d'aides de ménage ou d'auxiliaires de soins indépendantes, par exemple. En effet, il est souvent difficile de faire face aux contrain-

rée limitée. Dans ces cas, la personne qui recourt à ces services devient un employeur et doit assumer des responsabilités en matière de versement du salaire, d'affiliation aux assurances sociales et de versement de cotisations à ces dernières.

Avec ces systèmes, la procédure de régularisation devient très simple. Tout d'abord, le salaire mensuel est versé en espèces à compte. De son côté, l'organisme de gestion répartit ces contributions auprès des différentes assurances sociales (chômage, maladie et accident), ce qui assure l'employé et met en règle l'employeur. Il gère aussi le bon équilibre entre les acomptes versés et le montant exact des primes dues.

Bien entendu, les données personnelles et salariales demeurent confidentielles. Il convient de préciser que ces chèques ne tiennent pas lieu de titre de séjour. Leur utilisation ne saurait soustraire les employeurs et les employés concernés aux dispositions du droit des étrangers.

«Les systèmes de chèque facilitent l'engagement du personnel.»

tes administratives qui découlent de l'engagement de personnel, même sous des conditions de travail à temps très partiel ou de du-

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70 de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Générations*, case postale 2633, 1002 Lausanne.

l'employé. Ensuite, l'établissement du chèque simplifie les démarches administratives et assure leur transparence au profit de toutes les parties: un premier volet du chèque tient lieu de quittance à l'employeur pour le versement du salaire mensuel, un deuxième fait office de décompte pour l'employé et un troisième est adressé à l'organisme de gestion avec le versement des charges sociales, établies à hauteur de 20% du salaire au titre d'a-

Informations utiles

Initiée en Valais, la formule du «Chèque emploi» a fait école dans le canton de Genève. Le canton de Vaud s'apprête à emboîter le pas dans ce domaine cette année encore. En Valais, l'initiative pionnière du «Chèque-emploi» a été mise en œuvre par l'association Top Relais. Elle a été récompensée par le Prix du service public 2003-2004.

))) Renseignements: Top Relais, rue du Bourg 22, 1920 Martigny, tél. 027 723 39 70. Dans le canton de Genève, le «Chèque-service» est disponible dans les CASS (Centres d'action sociale et de santé) ainsi qu'auprès de certaines mairies partenaires du projet. Cette formule connaît un important potentiel de développement puisque le nombre d'employeurs et d'employés concernés est estimé à près de 20 000 personnes.

>>> Renseignements: Chèque-service, C. P. 2016, 1227 Carouge, tél. 022 388 29 99.

Roby et Fanny

Par Pécub

